ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 23922

Texte de la question

M. Jean Auclair attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la mise en place de la tarification à l'activité et des moyens financiers complémentaires pour les établissements hospitaliers en ZRR. En zone rurale, des moyens financiers complémentaires à la TAA sont effectivement indispensables pour maintenir certains services surtout lorsqu'un seul établissement dispose dudit service dans le département. À titre d'exemple, la maternité de l'hôpital de Guéret en Creuse est la seule du département. Il lui demande si elle entend appliquer un taux de coefficient correcteur pour maintenir ces activités indispensables à l'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : M. Jean Auclair
Circonscription : Creuse (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23922
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4351
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)